

COMMUNE de CORRAVILLERS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2016

A 20h30, 9 conseillers se sont réunis en mairie autour de Catherine LALLEMENT, Maire, afin de délibérer sur l'ordre du jour. Ludovic TISSERAND étant excusé.

Délibérations et des questions diverses sont au programme de ce conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé :

-De demander une subvention pour la remise en état du monument au mort situé vers l'église. Il a également accepté le devis de 2 095 euros de l'entreprise Creusot du Thillot pour les travaux de remise en état.

- d'accepter le devis de l'entreprise Jérôme DIEUDONNÉ pour terminer la tranche de travaux complémentaires d'adduction d'eau pour le hameau d'Esfoz : le montant s'élève à 3 472 euros.

-d'accepter les décisions budgétaires modificatives sur le budget communal et le budget eau. Elles concernent des opérations d'ordre.

-De demander le déclassement du domaine scolaire de l'ancienne école afin de la mettre à disposition du comité des Fêtes.

Deux autres délibérations ont été acceptées à la majorité.

-l'entreprise VALDENNAIRE est retenue pour les travaux 2016 de voirie communale pour un montant de 8 593 euros.

-le conseil a pris une motion de soutien pour le maintien du Trésor Public de Melisey.

Questions diverses :

Le plan de la création de 3 parcelles par le géomètre Monsieur JACQUEL a été présenté aux membres du conseil municipal.

Suite à des remarques sur des chiens qui divaguent, la commune insiste pour que la loi s'applique en rappelant que les chiens errant sont interdits.

Des informations concernant l'acquisition par la Communauté de Communes des 1000 étangs de bâtiments à FAUCOGNEY et des perspectives pour le collège de FAUCOGNEY ont été données.

Les conseillers ont été informés du passage de la ronde Ruppenne le dimanche 3 juillet dans le secteur d'Esfoz et du passage d'un rallye de vieilles voitures dans le village le samedi 30 avril.

Aux présents, une enquête en vue d'organiser un approvisionnement « circuits court » entre producteurs locaux et consommateurs a été distribuée.

Vu pour être affiché le lundi 18 avril, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

A Corravillers , le 15 avril 2016

Le MAIRE

Catherine LALLEMENT